

*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

**Décision du 24 juillet 2006
de la Commission nationale des experts en automobile**
NOR : *EQUS0611758S*

La Commission nationale des experts en automobile lors de sa réunion du 5 juillet 2006 a : établi une liste complémentaire à la liste annuelle établie pour l'année 2005/2006 en : acceptant sept nouvelles candidatures, intégrées dans la liste :

Carouge (Bruno) ;
Corbière (Jean) ;
Dos Santos (Alexandre) ;
El Amrani (Karim) ;
Kerjean (Alain) ;
Marnissi (Khémiais) ;
Morette (Gilles).

Prenant en compte la qualification VGA à l'encontre de Knockaert. (Francis)

Constatant 2 dossiers incomplets :

Coissac (Jean-Pierre) ;
Sene (Sylvio).

Tenant compte la cessation d'activité de quatre experts :

Delamarche (Alain) ;
Lesceux (Stéphane-Pierre) ;
Pierart (Jacques) ;
Teboul (Alain).

Examiné le cas de l'expert Palard (Pascal).

Cet expert est agréé sous le numéro 003029 VGA depuis le 11 octobre 2004, anciennement agréé sous le numéro 002158 VGA du 5 janvier 2000 jusqu'au 20 juin 2003.

Il est avéré que cet expert suite à un jugement du tribunal de Lyon du 16 septembre 2004, a été condamné à 10 mois de prison avec sursis et 2 000 d'amende pour recel de vol.

Cette condamnation entraîne incapacité d'exercer l'activité d'expert en automobile au regard de l'article L. 326-2 du code de la route. Il a donc été radié.

Cette décision (en annexe) lui a été notifiée le 21 juillet 2006.

Fait à Paris, le 24 juillet 2006.

Le
président,
Jean Dardel

La secrétaire,
Antoinette Prud'Homme